

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée général de la Coopérative PrimaVesta
Société coopérative d'utilité publique
Séance du 20 juin 2024 à 9h00
Maison de la Communication, Lausanne

Présents : Selon la liste des présences

Président : Joël Cornuz

Secrétaire : Raffaella Bidawid

Distribution : A tous les Membres

1. Contrôle de la liste de présences

La liste de présences est signée, plusieurs coopérateurs sont présents et représentés. L'Assemblée débute à 9h05 et peut valablement délibérer.

2. Désignation du Président et du Secrétaire

J. Cornuz est nommé Président, R. Bidawid comme Secrétaire et Ph. Macchiaioli comme Scrutateur.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 22 juin 2023

Le procès-verbal ayant été remis au préalable et figurant en partie dans le rapport d'activité, il n'en est pas demandé lecture. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

4. Rapport de gestion de l'exercice 2023

J. Cornuz rappelle que le rapport d'activité a été envoyé à tous les coopérateurs avec la convocation. Celui-ci reflète l'activité de la coopérative sur l'année 2023. Pour le surplus, J. Cornuz complète oralement les informations qui s'y trouvent.

Une discussion a lieu entre les Membres présents concernant les projets en cours et les problématiques en lien avec les logements adaptés avec accompagnement (LADA).

5. Présentation des comptes 2023 et discussion

Les comptes de l'exercice ont été adressés aux coopérateurs par le biais du rapport d'activité 2023.

La parole est cédée à A. Juvet qui commente les comptes arrêtés au 31.12.2023. Le total du bilan s'élève à **CHF 82 251 472,03**. L'exercice 2023 présente une marge de **CHF 140 814,21**.

Ces comptes n'appellent pas d'interrogations supplémentaires de la part des Membres présents.

6. Rapport de l'organe de révision

A l'unanimité, l'Assemblée générale dispense le réviseur de comparution personnelle. Chacun ayant eu le rapport de l'organe de révision dans le rapport d'activité, il en est donné partiellement lecture.

7. Adoption des comptes

Les comptes tels que présentés sont acceptés à l'unanimité.

8. Décharge au Conseil d'administration

L'Assemblée générale donne, à l'unanimité, décharge aux Membres du Conseil d'administration, chacun s'abstenant pour lui-même.

9. Renouvellements statutaires

9.1 démissions, renouvellements et élections des administrateurs

Après discussion de l'Assemblée générale, cette dernière a validé à l'unanimité, sans objection ni abstention, les modifications suivantes :

Renouvellement de :

S. Berger, Membre du Conseil d'administration, avec une signature collective à deux avec le Président ou le vice-président.

Les changements qui requièrent la validation de l'Assemblée générale sont ratifiés à l'unanimité.

9.2. de l'organe de révision

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale, à l'unanimité, accepte de renouveler le mandat d'**Hervest fiduciaire SA** pour une période d'une année.

10. Divers

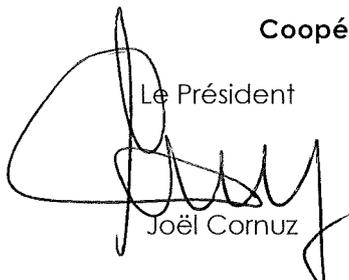
10.1 Brochure Lada

J. Cornuz présente la brochure Lada (réalisée par Patrimob SA) afin d'aider à répondre aux besoins des municipalités et des particuliers. Ce document a été envoyé à plus de 200 communes vaudoises pour présenter nos activités dans ce domaine.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 10h05.

* * * * *

Coopérative d'habitation PrimaVesta

Le Président

 Joël Cornuz

La Secrétaire

 Raffaella Bidawid